



Conseil économique et social

Distr. générale
19 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par ACT Alliance – Action by Churches Together, la Commission des églises pour les affaires internationales du Conseil œcuménique des églises et la Fédération luthérienne mondiale, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

En tant que réseaux d'Églises et d'organisations chrétiennes confessionnelles intervenant depuis des décennies dans le domaine de l'aide humanitaire et du développement fondé sur les droits de l'homme dans plus de 130 pays, nous affirmons que tous les êtres humains sont créés à l'image de Dieu et appelons à mettre fin aux inégalités et aux injustices. Nous nous engageons à respecter et à protéger la dignité, l'idiosyncrasie, la valeur intrinsèque et les droits fondamentaux de chaque femme, homme, fille ou garçon. Convaincus que nul ne devrait être exclu, nous sommes fermement opposés à toute discrimination fondée sur la nationalité, la race, le sexe, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, les croyances religieuses, la classe sociale, l'âge, les aptitudes, la pratique culturelle ou les opinions politiques.

Le monde de Dieu est promis à l'abondance et au respect des droits fondamentaux et de la dignité de chacun ; or cette abondance, chacun le sait, est refusée de façon disproportionnée aux femmes et aux filles. Nous sommes des alliances et réseaux confessionnels d'ampleur mondiale et, en tant que tels, nous sommes voués à combattre avec détermination l'écart entre les sexes et l'inégalité dans les rapports de force, que celle-ci soit d'origine sociale (y compris religieuse), économique ou politique, avec en ligne de mire le respect de la dignité humaine de chacun. Nous nous prononçons donc en faveur du progrès de l'égalité des sexes et de la justice, à la fois dans une perspective théologique et par attachement aux droits de l'homme.

Le rôle de la foi dans la protection sociale

Nous nous félicitons de l'examen par la Commission des systèmes de protection sociale, des services publics et des infrastructures durables et affirmons que ceux-ci ont un rôle essentiel dans la réalisation du Programme 2030 et l'avènement de la justice pour les femmes. En tant que croyants, nous sommes profondément préoccupés par les inégalités croissantes et par leurs conséquences pour la vie de tous. Nous sommes conscients que l'égalité des femmes et des filles devant la protection sociale demeure une promesse inaccomplie et qu'il faut, pour que justice leur soit rendue, agir sur les causes de leur vulnérabilité et de leur exclusion.

Les Églises et les organisations confessionnelles ont toujours joué un rôle de premier plan pour ce qui est de fournir des services sociaux aux personnes reléguées aux marges de la société et de l'économie. Nous sommes donc convaincus du rôle essentiel que revêtent notre œuvre énergique en faveur de l'instauration de sociétés justes et notre défense de la protection sociale universelle. À ce titre, nous continuons de demander la reconnaissance de nos travaux et de la foi et l'espoir qui fixent notre cap. Inspirés par nos valeurs chrétiennes, nous joignons notre voix au concert de celles qui, dans le monde entier, appellent à la redistribution de la richesse et à l'extension de la protection sociale, dans une exigence de justice et de respect des droits de l'homme.

La société civile, y compris les communautés confessionnelles, ont un rôle important à jouer pour ce qui est de faire évoluer les attitudes, les normes et les traditions contraires aux droits et à la dignité des femmes, dont les blessures proviennent le plus souvent de l'incapacité humaine à laisser derrière elles les structures sociales et institutionnelles qui, loin de corriger l'inégalité des rapports de force, flétrissent au contraire la dignité que les femmes et les filles ont reçue de Dieu.

D'un point de vue théologique, le développement social consiste à œuvrer en faveur d'une société juste universelle, et il nous faut donc inlassablement appeler à combattre le mal à l'œuvre sous forme de marginalisation, de stigmatisation,

d'exclusion et d'oppression (la pauvreté et les inégalités), afin que les sociétés soient réellement inspirées par la clémence et l'amour.

La femme pas moins que l'homme est créée à l'image de Dieu ; elle mérite respect, protection et prise en charge. Dans le cadre d'instances telles que la Commission de la condition de la femme, il faut que les États Membres conviennent de cadres internationaux robustes et les défendent, dans l'esprit de la Déclaration de Sigtuna sur la théologie, la fiscalité et la protection sociale de 2017 produite par des membres dans notre réseau.

Nous soutenons qu'il est fondamental d'entendre les contributions des femmes et des filles de tous âges et d'œuvrer à leur avancement, conformément au Programme d'action de Beijing repris dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et dans le droit international, et que cet élément est nécessaire à la réalisation de tous les objectifs de développement durable.

La promesse d'une vie d'abondance

En tant que communions, réseaux d'Églises et organisations humanitaires, nous travaillons à l'avènement de sociétés équitables et durables dans toutes les régions du monde depuis notre fondation voilà plus de 70 ans. Notre perception de la grâce et de l'alliance divines nourrit une puissante idée de la société juste, faite d'abondance pour tous, de partage des ressources et de véritable respect de la dignité humaine.

Cette idée est devenue notre vocation. Notre démarche, axée sur les droits fondamentaux, part du local pour s'élancer vers le mondial, et c'est elle qui inspire à nos églises et à nos membres leur dévouement aux activités d'aide humanitaire et de développement économique et social. Ainsi, la Fédération luthérienne mondiale met en place en Angola, au Mozambique, au Tchad, en Colombie, au Cambodge, au Myanmar et au Népal, entre autres, des programmes axés sur les droits, et en particulier sur le droit des femmes à l'alimentation, aux soins de santé, à la terre, à l'accès à l'eau potable, à la protection de l'environnement, et à d'autres systèmes de protection sociale. Dans des pays comme le Bangladesh, l'Éthiopie, le Kenya, le Soudan du Sud et l'Ouganda, le souci de défendre les droits des femmes et des filles réfugiées et des personnes déplacées, et notamment de leur fournir assistance et protection, a constamment été au cœur de nos préoccupations. Nous prenons en compte dans tous nos programmes et activités de développement l'importance des systèmes de protection sociale, condition essentielle d'une société juste et durable pour tous.

Appel à l'action

Tout en poursuivant nos efforts précurseurs consacrés aux services sociaux et à l'assistance en faveur des laissés-pour-compte, nous faisons résonner la voix prophétique de l'Église pour inspirer, influencer et mobiliser les croyants et la société civile dans son ensemble afin de faire évoluer les attitudes et les comportements dans tous les secteurs de la société.

À l'occasion de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, en 1995, le Conseil œcuménique des Églises avait déclaré ce qui suit :

« Il nous est douloureux de reconnaître que la réaction des institutions qui auraient dû se montrer solidaires des femmes, notamment les États et les Églises, n'a pas été à la hauteur. Rencontrant tous les jours des femmes vivant aux marges de la société, nous sommes témoins de leur lutte quotidienne pour la dignité et la subsistance. Nous estimons impossible d'œuvrer à leur avancement tant qu'elles demeurent dans des situations de violence souvent exacerbées par les traditions culturelles et religieuses. »

Nous appelons l'attention sur la force émancipatrice des religions et affirmons le rôle utile et positif que les Églises et autres institutions religieuses peuvent jouer en faveur de la solidarité envers les marginalisés, notamment les femmes. Nous nous appuyons sur différentes sources de la religion (les saintes écritures, la pratique religieuse et les ressources institutionnelles) pour mettre au point une exégèse biblique remise en contexte et des outils de sensibilisation et pour élaborer le fondement théologique d'une société juste et d'une protection sociale universelle.

Nous défendons une protection sociale publique, impératif moral qui est le gage de la dignité que tout être humain a reçue de Dieu ; c'est particulièrement le cas pour celles et ceux que les vicissitudes de l'économie et du développement ont rendu invisibles, notamment les femmes et les filles. Nous sommes convaincus que la protection sociale est la condition même d'une société juste, indépendamment de la nationalité ou de la citoyenneté des individus ou du niveau de développement économique d'un pays.

Recommandations

Affirmant qu'il incombe au premier chef à l'État de garantir la protection sociale pour tous, et sur la base de notre expérience en tant que réseaux et institutions confessionnels, nous appelons les États Membres à :

- Travailler en partenariat avec les organisations confessionnelles et les Églises et apprendre de l'expérience qu'elles ont acquise en mettant la foi au service de l'évolution de la société, en faisant particulièrement fond sur les structures durables dont elles disposent et sur leur longue pratique concernant la prestation directe de services sociaux ;
- Prendre en compte l'analyse des systèmes religieux et coutumiers dans l'élaboration des politiques et y associer d'une part les acteurs confessionnels et d'autre part les femmes, les filles, les hommes et les garçons, l'objectif étant de lutter contre les normes et pratiques néfastes et discriminatoires qui entravent les progrès de la protection sociale complète ;
- Prendre acte du rôle positif que la foi et les communautés religieuses jouent dans la fourniture de services sociaux, l'intervention humanitaire, le renforcement de la résilience des collectivités, le progrès du bien-être, la transformation des normes sociales et la réalisation de l'égalité des sexes ;
- Mettre pleinement en œuvre les accords et engagements internationaux en matière de droits de l'homme sur la protection sociale, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, sans exceptions ni retours en arrière ;
- Consacrer des fonds suffisants à la mise en œuvre du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la réalisation des objectifs du développement durable, en particulier l'objectif 5, et veiller à la préservation des organisations de défense des droits des femmes, y compris les organisations confessionnelles, en mettant l'accent sur la prise en main locale ;
- Promouvoir l'égalité des sexes et la redistribution équitable des ressources en prévoyant des impôts directs progressifs, des dispositifs de protection sociale et une budgétisation sensible à la problématique femmes-hommes dans les politiques budgétaires nationales et la mobilisation de capacités internes, afin de ne pas faire de laissés-pour-compte, ce qui relève à la fois de la responsabilité internationale et d'un impératif théologique.